

SAGE Vilaine  
Commission Locale de l'Eau  
Du 5 février 2001 à Châteaubriant

## **Alimentation en eau potable**

### **Liste des présents :**

#### Membres de la Commission Locale de l'eau :

Madame Y. ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan ; Monsieur J.C. BRIENS, DRAF Bretagne ; Monsieur C. BENOIST, Vice-Président du District de Rennes ; Monsieur M.J. BISSONNIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine ; Madame M.C. BRUN, Préfecture des Pays de la Loire ; Monsieur Y. DANIEL, Maire de Mouais ; Monsieur P. DAUNAY, Maire de Sens-de-Bretagne ; Monsieur M. DAVID Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine ; Monsieur Y. DAVID, Maire de Sion les Mines ; Madame A. DAVY, Maire de Bédée ; Monsieur H. DEUDON, SAUR-CISE ; Madame A. DUFAY, Préfecture de la Région Centre ; Monsieur C. GOULARD, Préfecture de la Mayenne ; Monsieur M. HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine ; Monsieur J. HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-Kayak de Bretagne ; Monsieur M. HUNAULT, Conseiller Régional de la Loire Atlantique ; Madame F. JÉHANNO, M.I.S.E. du Morbihan ; Monsieur L. JAMET, Union Fédérale des Consommateurs ; Monsieur. S. JEANNEAU, Société pour l'Etude et la Protection de la Nature ; Monsieur J.Y.KERDREUX , Préfecture du Morbihan ; Monsieur. G. LAMARE, U.P.I.V ; Monsieur H. LE BOULER, Union Régionale des Fédérations Départementales pour la pêche ; Monsieur A. LE DAVAY, M.I.S.E d'Ille-et-Vilaine ; Monsieur R. LE GENTIL, Agence de l'Eau Loire Bretagne ; Monsieur L.LOREAU, Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de La Loire ; Monsieur R. MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne ; Monsieur J. MARSOLLIER, Maire de Maure de Bretagne ; Monsieur J. MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine ; Monsieur P. NUNGESSER, Maire d'Arzon ; Monsieur J. PAINVIN, Confédération des Coopératives agricoles de l'Ouest ; Monsieur J.P. PORCHER, Conseil Supérieur de la Pêche ; Monsieur PICHON, DDAF, de la Loire Atlantique ; Monsieur Y. QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences ; Monsieur N. ROCHER, Maire de Carentoir ; Monsieur. ROMESTAIN, C.G.E, Direction Régionale Bretagne ; Monsieur D. SALAUN, M.I.S.E. des Côtes d'Armor ; Monsieur J. SIELLER, Maire de Guichen ; Monsieur C. TOUFFET, Préfecture de la Région Bretagne ; Monsieur D. TROTOUX, Maire de Saint-Armel ; Monsieur H. TUFFREAU, Union Régionale des Fédérations pour la pêche.

**Quorum des deux tiers atteint.**

**Étaient excusés :**

Monsieur J. BRIEND, Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine ; Monsieur J. BROHAN, Conseiller Général du Morbihan ; Monsieur MÉLOIS, Maire de Malestroît ; Monsieur LABBÉ, Maire de Saint-Nolff ; Madame M. MAURAI, Maire de Cintré ; Monsieur LESPAGNOL, Conseiller Régional de Bretagne ; Monsieur E. LACOMBE, Coopératives Agricoles de l'Ouest ; Monsieur B. SOHIER, Maire de Merdrignac ;

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur M. ALLANIC, Directeur de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine ; Monsieur AUBRY, Conseil Général du Morbihan ; Madame M. BAUME, du Conseil Régional des Pays de la Loire ; Madame C.DRZYMOTTA, D.D.A.S.S. de la Loire Atlantique ; Monsieur EDELINE, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine ; Monsieur G. GALIVEL, Ville de Châteaubriant ; Monsieur A. GAUTHIER, Ville de Châteaubriant ; Monsieur Roland GICQUEL, service environnement de l'Agglomération Rennaise ; Monsieur E. RAVENET, Conseil Général des Côtes d'Armor ; Monsieur RAYNAUDON, Service Environnement du Conseil Général de La Loire-Atlantique ; Madame A.M. ROPERT, DIREN Bretagne ; Monsieur B. SEVELLEC, D.D.E d'Ille et Vilaine ; Monsieur B. SOULARD, DDAF du Morbihan

\*

\* \* \*

La Commission locale de l'eau, s'est tenue le 5 février 2001 à Châteaubriant, sous la Présidence de Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE.

## Sommaire

<b>A – CONSTAT</b> .....	<b>4</b>
1-Département du Maine et Loire .....	5
2-Département de la Mayenne .....	6
3-Département d’Ille et Vilaine.....	7
besoins en eau .....	7
ressources en eau .....	7
4-Département du Morbihan .....	10
5-Département des Côtes d’Armor.....	12
6-Département de la Loire Atlantique.....	14
7-Synthèse générale.....	16
<b>B - PROPOSITIONS</b> .....	<b>17</b>
1-Département du Maine et Loire .....	17
2-Département de la Mayenne .....	17
3-Département d’Ille et Vilaine.....	18
4-Département des Côtes d’Armor.....	19
5-Département du Morbihan .....	20
6-Département de la Loire-Atlantique .....	21
<b>7-Synthèse des propositions</b> .....	<b>23</b>

## A – CONSTAT

Ce travail vise à quantifier les données sur la production et la consommation en eau potable dans le périmètre du SAGE. L'ensemble des données présentées ci-dessous sont issues d'études récentes. On citera en particulier le schéma Régional d'Alimentation en Eau Potable (SRAEP) adopté en 1996, et révisé par les services de la région en 1999, ainsi que les schémas départementaux réalisés en 1996 pour les Côtes d'Armor, 1999 pour la Loire Atlantique, 2000 pour l'Ille et Vilaine et le Morbihan. Ces données ont été résumées et synthétisées dans un rapport établi pour la Commission Locale de l'Eau par le bureau d'Études SAUNIER TECHNA.

Ces données ont été complétées par des éléments fournis par les D.D.A.F. des divers départements, afin de mettre en particulier à jour les données les plus anciennes.

Une partie de cette question, -celle sur l'alimentation en eau du bassin rennais, a déjà été évoquée devant la CLE. La première fois, le 12 février 1999, pour prendre connaissance du rapport de MM. Balland et Courboulay, inspecteurs généraux ; la seconde le 10 novembre 2000, pour être associée à la réflexion du Conseil général d'Ille et Vilaine sur son schéma départemental. Ce rapport reprend ces premières informations.

Le bassin versant de la Vilaine recouvrant six départements, l'intersection des limites du bassin versant de la Vilaine avec les collectivités distributrices d'eau conduit à préciser préalablement les conditions de prise en compte communes ou parties de communes situées en limite de bassin versant. L'objectif étant d'établir un bilan par rapport au bassin versant de la Vilaine, nous avons considéré les échanges d'eau comme des imports ou exports selon la localisation de la ressource et avons réparti les consommations selon l'importance de la partie de collectivité impliquée dans le bassin versant.

Dans certains cas, la multiplicité des échanges d'eau avec importation puis réexportation d'une partie des ressources nous a conduit à comparer globalement la somme des ressources mobilisées du bassin pour obtenir le bilan net des échanges.

Les communes rattachées à un syndicat des eaux situé hors de leur département ont été comptabilisées avec leur collectivité de distribution.

## 1-Département du Maine et Loire

Quatre communes sont partiellement situées sur le bassin versant de la Vilaine. Elles représentent une population totale de 4 823 habitants en 1999 dont 15 % sont situés sur le bassin versant de la Vilaine.

Toutes les communes font partie du syndicat des Eaux de la région du SEGREEN. La consommation de la zone située sur le bassin est en régression et représente 35 000 m<sup>3</sup>/an, y compris fuites d'eau, « importés » depuis des ressources en eau situées hors du bassin versant de la Vilaine. La consommation unitaire s'établit à 157 l/j/habitant ; dans ce département, la consommation moyenne journalière domestique est de 165 l/j/habitant.

INSEE	COMMUNE	Population 1999	Population 1990	% sur BV Vilaine	besoins en eau moyens sur BV Vilaine (m3/an)
49056	Carbay	215	216	10%	1 000 m3/an
49061	Challain-la-Potherie	802	875	20%	7 700 m3/an
49248	Pouancé	3428	3324	10%	16 600 m3/an
49309	Saint-Michel-et-Chanveaux	378	423	50%	9 400 m3/an
	TOTAL	4823	4838		34 700 m3/an

*Tableau 1 : Synthèse Maine et Loire*

Sur le plan qualitatif, la présence de micro-polluants dans l'eau distribuée a conduit à mettre en place une solution de renforcement à partir d'une installation de production d'eau alimentée par la rivière Mayenne, au droit du LION D'ANGERS.

## 2-Département de la Mayenne

Le département de la Mayenne compte 43 syndicats et autant de communes autonomes pour la distribution d'eau.

Six syndicats de distribution et une commune ont une partie de leur territoire située sur le bassin versant de la Vilaine. La population concernée est de l'ordre de 6 100 habitants. Les collectivités précitées distribuent 2,2 millions de m<sup>3</sup> par an dont 487 000 m<sup>3</sup> (valeur 1999) sur la zone située sur le bassin versant de la Vilaine.

Environ 200 000 m<sup>3</sup> d'eau proviennent de ressources situées à l'extérieur du bassin, soit 40 % des besoins en eau ; le reste est produit sur le bassin.

Pour ce qui concerne les rendements de réseau, nous notons une bonne situation sur le département, avec un rendement moyen supérieur à 80 %.

Le tableau 2 ci-après résume les éléments principaux.

Sur le plan qualitatif, le principal problème mentionné concerne le dépassement des normes pour ce qui concerne les teneurs en nitrates, avec des dépassements de norme signalés de deux à trois mois par an sur les S.I.A.E.P. de LOIRON, de LIVRE-LA-TOUCHE, le S.I.A.E.P. de JUVIGNE et la commune de SAINT-PIERRE-DES-LANDES.

NOM COLLECTIVITE	Population 1999 sur bassin	Volume distribué sur bassin	Volume consommé sur bassin	Rendement des réseau
Saint-Pierre-des-Landes	190	24 000	20 000	85%
SIAEP DE JUVIGNE	2 180	206 000	175 000	85%
SIAEP DE LIVRE-LA-TOUCHE	1 330	105 000	89 000	85%
SIAEP DE LOIRON	350	21 000	18 000	85%
SIAEP DE PORT BRILLET	1 000	63 000	53 000	85%
SIAEP DU BOURGNEUF	380	25 000	21 000	85%
SIAEP DU CRAONNAIS	690	43 000	37 000	85%
TOTAL	6 120	487 000	413 000	85%

*Tableau 2 : Synthèse Mayenne*

### 3-Département d'Ille et Vilaine

#### besoins en eau

Le département est organisé en six syndicats de production d'eau et 57 syndicats ou communes distributrices.

Les six syndicats de production d'eau sont fédérés au sein du S.M.G. (Syndicat Mixte de Gestion) qui a pour rôle principal d'assurer la coordination des grands travaux d'intérêt commun financés par le biais d'une surtaxe spéciale de 0,50 F/m<sup>3</sup> d'eau.

Seul le syndicat de Production de **Côte d'Émeraude** est totalement situé hors du bassin de la Vilaine.

Sur le **SYMEVAL**, une partie de BREAL-SOUS-VITRE est située hors bassin, de même qu'une partie de la commune D'IRODOUER sur le **Bassin Rennais**.

Sur le **Bassin du Couesnon**, trois parties de communes sont situées sur le bassin de la Vilaine (SAINT-AUBIN DU CORMIER, DOMPIERRE et GAHARD).

Les volumes distribués au droit de chaque syndicat ont été corrigés au prorata des surfaces situées hors du bassin de la Vilaine ; l'évaluation a été faite pour chaque commune située en limite de bassin, avec l'hypothèse que la population est uniformément répartie sur le territoire.

Les populations totales de la partie de syndicat située sur le bassin de la Vilaine ont ensuite servi à calculer les volumes distribués.

73 % de la population et 71 % des volumes d'eau distribués en Ille et Vilaine concernent le bassin de la Vilaine.

Le tableau 3 synthétise les principaux éléments à retenir .

Au sein du bassin de la Vilaine, l'agglomération rennaise est la partie présentant les plus fortes densités de population et regroupe près de 40 % de la population totale ; par ailleurs l'augmentation de population entre les recensements de 1990 et 1999 est parmi les plus importantes de la région (cartes jointes).

#### ressources en eau

Le bilan a été réalisé en prenant en compte la localisation de chaque ressource par rapport au bassin versant ; le tableau 4 représente la situation des entrées et sorties d'eau du bassin de la Vilaine pour l'année 1998.

<b>A - Volume produit sur le bassin et consommé sur les collectivités productrices :</b>	<b>21 415 000 m<sup>3</sup></b>
♦ Volume importé brut :	14 260 000 m <sup>3</sup>
♦ Volume réexporté hors B.V Vilaine :	<b>1 155 000 m<sup>3</sup></b>
<b>B - Volume importé net :</b>	<b>13 105 000 m<sup>3</sup></b>
♦ Volumes échangés au sein de bassin de la Vilaine	
• Volumes « importés » :	14 152 000 m <sup>3</sup>
• Volumes « exportés » :	11 347 000 m <sup>3</sup>
• Fourniture ARZAL :	378 000 m <sup>3</sup>
<b>C - Bilan des échanges internes</b>	<b>3 183 000 m<sup>3</sup></b>
<b>Volume total distribué A+B+C = 37 703 000 m<sup>3</sup></b>	

Les importations les plus importantes concernent :

- ♦ les adductions de RENNES I, II, III qui représentent en moyenne 11 100 000 m<sup>3</sup>, dont une partie est réexportée vers le SPIR situé pour partie hors du bassin de la Vilaine ;
- ♦ la production de MONTAUBAN-SAINT MEEN (environ 2 000 000 m<sup>3</sup>) située hors du bassin de la VILAINE, mais utilisée dans sa quasi-totalité sur le bassin ;  
accessoirement SAINT-AUBIN-DU-CORMIER qui « importe » environ 100 000 m<sup>3</sup> pour alimenter la partie de son territoire située sur le bassin de la Vilaine.

N° Collect.	Collectivité	Population 1999 sur le BV Vilaine	Volume distribué sur BV Vilaine	Volume consommé sur BV Vilaine	Rendement %
2201	SIAEP DE TINTENIAC	2 950	158 000	127 000	81%
2302	SIAEP DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	3 590	179 000	152 000	85%
2303	COMMUNE DE MARCILLE-RAOUL	200	15 000	13 000	89%
2304	SIAEP DE ST AUBIN AUBIGNE	12 050	539 000	459 000	85%
3203	SIAEP DE VALLEE DU COUESNON	1 440	69 000	63 000	91%
3503	SIAEP DE DOMPIERRE-LUITRE	330	23 000	19 000	82%
3504	COMMUNE DE ST AUBIN DU CORMIER	1 920	100 000	83 000	83%
4101	VILLE DE REDON	9 490	794 000	649 000	82%
4201	SIAEP DE MONTAUBAN	16 480	1 738 000	1 480 000	85%
4202	COMMUNE DE MONTFORT / MEU	5 410	661 000	631 000	96%
4301	SIAEP DE MONTERFIL	2 080	87 000	75 000	86%
4302	SIAEP DE LA FORET DE PAIMPONT	11 250	829 000	691 000	83%
4401	SIAEP DE LILLION	25 160	1 430 000	1 226 000	86%
4501	SIAEP DES BRUYERES	24 930	1 243 000	986 000	79%
4502	SIAEP DE GUIPRY_MESSAC	5 240	299 000	245 000	82%
4503	SIAEP DE MAURE_MERNEL	5 840	286 000	226 000	79%
4504	SIAEP DE PAYS DE BAIN	9 230	512 000	400 000	78%
4505	SIAEP DE PORT DE ROCHE	11 770	719 000	566 000	79%
5101	VILLE DE CESSON-SEVIGNE	14 280	879 000	835 000	95%
5102	VILLE DE RENNES	213 810	13 089 000	11 646 000	89%
5201	SIAEP DE ROPHEMEL	14 100	571 000	494 000	87%
5301	COMMUNE DE LE RHEU	4 880	228 000	211 000	93%
5302	SIAEP DE LA REGION NORD DE RENNES	41 480	1 773 000	1 486 000	84%
5303	SIAEP DE PACE_VEZIN	15 310	613 000	586 000	96%
5401	SIAEP DE CHANTEPIE-VERN	14 250	639 000	572 000	90%
5402	SIAEP DE LA REGION SUD DE RENNES	40 880	1 938 000	1 626 000	84%
6101	VILLE DE VITRE	15 280	1 251 000	1 084 000	87%
6201	SIAEP DE ACIGNE-NOYAL	5 250	194 000	180 000	93%
6202	SIAEP DE CHATEAUBOURG	34 230	2 178 000	1 854 000	85%
6203	COMMUNE DE LIFFRE	6 450	453 000	394 000	87%
6204	SIAEP DE NOYAL-BRECE	8 690	667 000	575 000	86%
6301	SIAEP DE ARGENTRE-DU-PLESSIS	3 610	176 000	162 000	92%
6302	SIAEP DE HAUTE-VILAINE	3 060	166 000	138 000	83%
6303	SIAEP DE MONTAUTOUR	5 240	339 000	290 000	86%
6304	SIAEP DE VAL D'IZE	4 690	258 000	237 000	92%
6305	COMMUNE DE LIVRE/CHANGEON	1 140	75 000	56 000	75%
6401	SIAEP DE LA FORET DU THEIL	43 960	2 459 000	2 018 000	82%
6402	SIAEP DU PERTRE-ST CYR	1 380	76 000	67 000	88%
	TOTAL	641 330	37 703 000	32 602 000	86%

**Tableau 3 : Synthèse Ille et Vilaine**



Inversement, une partie de l'eau produite par des captages situés sur le bassin est en partie consommée hors du bassin. C'est le cas de la Motte aux Anglais : (195 000 m<sup>3</sup>), et de la Vallée du Couesnon (250 000 m<sup>3</sup>).

**Globalement, 35 % des besoins en eau du bassin de la Vilaine sont assurés par des importations d'eau provenant essentiellement :**

- du bassin du Couesnon (RENNES I et RENNES II);
- du bassin de la Rance (RENNES III).

La consommation d'eau sur le bassin représente 32,6 millions de m<sup>3</sup>, le rendement observé est de 86 %, comme sur le reste du département. Cette valeur, stable depuis six ans, témoigne d'une bonne maîtrise des pertes d'eau.

La consommation unitaire sur le bassin de la Vilaine est identique à celle mise en évidence sur tout le département, soit 120 l/j/habitant. La croissance de la population sur le bassin versant a été de 1,1 % par an sur dix ans, soit 66 000 habitants supplémentaires ; l'essentiel de l'évolution de la population du département se trouve localisé sur le bassin de la Vilaine ; la consommation totale d'eau est calquée sur cette évolution.

Le bilan ressources-besoins est déficitaire en situation d'année sèche tant en situation actuelle que future. Le bilan se trouve nettement affecté par la dégradation de la qualité des ressources, en particulier sur les ressources de surface du Bassin Rennais, dont l'usage se trouve limité pendant certaines périodes de l'année.

Le paramètre nitrates constitue le principal facteur limitant, dans la mesure où les filières de traitement permettent de maîtriser l'autre élément non conforme, à savoir les teneurs en matières organiques.

## 4-Département du Morbihan

Dans ce département, 25 % de la population est située sur le bassin versant de la Vilaine. 27 collectivités distributrices sont concernées en tout ou partie ; la population totale des collectivités est de 227 000 habitants, dont 171 000 sur le bassin versant Vilaine. En 9 ans, la croissance de la population est de 5 % sur la zone. Les communes de FEREL, CAMOEL et PÉNESTIN ont été comptabilisées sur le SIVOM d'HERBIGNAC (44).

La démarche d'inventaire des consommations d'eau et des productions d'eau a été conduite de la même façon qu'en Ille et Vilaine ; les populations des communes situées sur deux bassins ont été ventilées au prorata des surfaces, de même que les volumes d'eau distribués. Les volumes produits ont été considérés comme import ou comme export selon leur localisation géographique. Le tableau 4 présente la synthèse de la situation.

Pour ce qui concerne les ressources en eau mobilisées, la situation peut se résumer comme suit, après identification des ressources mobilisées :

- Volume produit sur le bassin de la Vilaine par les collectivités :.....	7 280 000 m <sup>3</sup>
- Fourniture de FEREL :.....	3 782 000 m <sup>3</sup>
	-----
<b>Total des productions :.....</b>	<b>11 062 000 m<sup>3</sup></b>

**Au total 13 millions de m<sup>3</sup> sont distribués, le volume net importé de l'extérieur du bassin de la Vilaine est donc de 2 252 000 m<sup>3</sup>.**

NOYAL-PONTIVY et PRESQU'ILE DE RHUYS constituent les deux fournisseurs principaux en direction du bassin de la Vilaine ; inversement, une partie des eaux de FEREL alimente les bassins côtiers du Morbihan.

Dans le département du Morbihan, nous pouvons aussi noter les éléments caractéristiques suivants sur le bassin :

- la consommation unitaire domestique est en progression lente sur la période 1995-2000, avec une valeur qui tend à se stabiliser à 130 l/j/habitant (120 l/j/habitant en ILLE ET VILAINE);
- le rendement des réseaux est en moyenne de 80 %.

Le schéma départemental de gestion, en cours de validation, envisage l'arrêt de la presque totalité des prises d'eau sur l'Oust, la Claie et l'Aff. Seules seraient conservées les prises d'eau sur l'Yvel (isolée et sans solution de substitution, quoique touchée par l'excès de nitrates et une forte eutrophisation) et dans la Basse Vallée de l'Oust (ressources un peu moins affectées mais sans substitution possible).

Le secteur le plus critique est celui de la vallée de l'Oust (secteur BVO/LA GACILLY/GUER/CARENTOIR) confronté à la fois à une forte dégradation de la qualité sur le site de SAINT-CONGARD (8 000 m<sup>3</sup>/j) et à l'application de la Loi Pêche pour la prise d'eau de la Fosse Noire sur l'Aff.

Il faut enfin rappeler que la Vilaine, par la prise de Férel, assure la sécurité de l'approvisionnement en eau potable dans les secteurs côtiers situés hors périmètre du SAGE, et dépourvus de bassins versants d'étendue suffisante. Il s'agit essentiellement de Vannes et du secteur Auray-Quiberon (200 000 personnes en été).

	Population 1999 sur le BV Vilaine	Volume distribué sur le BV Vilaine	Volume consommé sur le BV Vilaine	Rendement %
COM. DE COM. DE JOSSELIN	10 010	1 035 000	897 000	87%
COURNON	640	25 000	24 000	96%
LA GACILLY	2 350	254 000	238 000	94%
MONTERREIN	320	14 000	11 000	79%
SAINT-MALO-DE-BEIGNON	680	23 000	21 000	91%
SIAEP DE LA BASSE VALLEE DE L' OUST	8 440	872 000	624 000	72%
SIAEP DE LA REGION DE MAURON	5 670	396 000	337 000	85%
SIAEP DE LA TRINITE-PORHOET	1 740	121 000	108 000	89%
SIAEP DE MISSIRIAC-CARO	6 870	429 000	332 000	77%
SIAEP DE MONTENEUF	2 870	156 000	115 000	74%
SIAEP DE PLOERMEL	17 230	1 318 000	1 046 000	79%
SIAEP DE QUESTEMBERT	13 940	820 000	672 000	82%
SIAEP DE SAINT-JACUT-LES-PINS	18 380	1 146 000	948 000	83%
SIAEP DE SERENT-LIZIO	5 220	446 000	372 000	83%
SIAEP DU ROC SAINT-ANDRE	2 840	168 000	129 000	77%
SIPAR DE MUZILLAC	10 170	828 000	669 000	81%
SIVOM DE CARENTOIR	4 780	336 000	251 000	75%
SIAEP DE SAINT-JEAN-BREVELAY	10 490	1 111 000	880 000	79%
SIAEP DE LA ROCHE-BERNARD	6 450	388 000	314 000	81%
SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS	23 440	2 186 000	1 814 000	83%
SIAEP DE LA REGION DE ROHAN	5 080	363 000	303 000	83%
SIAEP D' ELVEN	6 270	315 000	262 000	83%
SIAEP DE REGUINY-RADENAC	2 670	177 000	156 000	88%
SIAEP DE LOCMINE-SUD	2 410	256 000	222 000	87%
SIAEP DE GUER-BEIGNON	1 020	40 000	31 000	78%
SIAEP DE NOYAL-PONTIVY ET CLEGUEREC	890	65 000	55 000	85%
SIAEP DE GRANDCHAMP	550	29 000	23 000	79%
Total	171 420	13 317 000	10 854 000	82%

**Tableau 4 : Synthèse Morbihan**

## 5-Département des Côtes d'Armor

Le département des Côtes d'Armor est modestement concerné par le bassin de la Vilaine puisqu'il ne recouvre que **51 communes** pour une population de 46 000 habitants. De 1990 à 1999, la population a diminué de 2,5 % sur cette zone.

La distribution d'eau est assurée par 26 collectivités dont 9 syndicats de distribution. Le tableau 5 ci-après présente une synthèse de la situation.

Le volume total d'eau distribuée est de 5,8 millions de m<sup>3</sup>, pour une consommation de 5 millions de m<sup>3</sup>. Le rendement observé est en moyenne de 87 % avec deux anomalies à signaler :

- ♦ pour six collectivités, les besoins en eau ont été estimés (3 % du total des besoins de la zone) ;
- ♦ sur quatre collectivités, représentant 5 % des besoins en eau de la zone, les pertes d'eau représentent plus de 30 % des volumes distribués.

Le secteur est alimenté en eau :

- ♦ par des ressources propres, à concurrence de 3,7 millions de m<sup>3</sup>/an, dont 2,8 millions de m<sup>3</sup> pour la seule usine des eaux de PLEMET (sur le Lié) ; le schéma régional d'alimentation en eau potable a montré que cette prise d'eau voit sa capacité partiellement limitée du fait de l'application de la Loi Pêche (73 jours de modulation) ;
- ♦ par les réseaux d'interconnexion avec le barrage de l'Arguenon, et l'usine de KERNE-UHEL, à concurrence d'un volume global de 2,1 millions de m<sup>3</sup> par an.

En synthèse, nous retiendrons, pour les Côtes d'Armor :

- ♦ une consommation élevée, rapportée à la population, du fait des activités économiques et de l'activité agricole,
- ♦ une bonne gestion globale des réseaux,
- ♦ une forte dépendance de l'approvisionnement extérieur qui représente 37 % des besoins en eau.

N° SAGE	Nom de la collectivité distributrice	Population 1999 sur BV Vilaine	Volume distribué sur BV Vilaine	Volume consommé sur BV Vilaine	Rendement %
22-6301	Ploeuc-sur-Lié	2 996	188 700	188 700	N.S. (1)
22-6304	Sdc du Guercy	581	201 600	140 200	70%
22-7201	Allineuc	504	73 000	39 200	54%
22-7202	Grâce-Uzel	415	41 300	38 900	94%
22-7209	Saint-Hervé	411	100 500	89 700	89%
22-7211	Sdc de CORLAY	492	38 300	24 900	65%
22-7212	sdc de KERGOFF	869	89 700	39 900	44%
22-7213	SDC HILVERN	1 843	368 300	337 500	92%
22-7215	Sdc de La MOTTE-TREVE	3 167	253 000	236 200	93%
22-7217	Uzel	933	49 000	32 600	67%
22-7220	L'Hermitage-Lorge	535	<u>39 000</u>	<u>31 000</u>	<u>79%</u>
22-7316	Sdc du LIE	18 905	2 877 100	2 587 300	90%
22-7318	La Chèze	587	<u>43 000</u>	<u>34 000</u>	<u>79%</u>
22-7323	Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle	389	<u>28 000</u>	<u>23 000</u>	<u>82%</u>
22-8403	Langast	658	55 500	50 800	92%
22-8404	Plémy	776	69 800	65 500	94%
22-8406	Plouguenast	1 767	246 600	214 200	87%
22-8407	Saint-Gilles-du-Mené	484	42 500	42 500	N.S. (1)
22-8408	Saint-Gouéno	660	53 600	39 700	74%
22-8410	Saint-Launeuc	99	3 700	3 600	N.S. (1)
22-8414	Sdc de L'HYVET	5 637	473 600	417 000	88%
22-8416	Sdc de La Vieille Lande	1 294	253 200	226 000	89%
22-8419	Lanrelas	176	<u>13 000</u>	<u>10 000</u>	<u>77%</u>
22-8421	Plessala	1 853	<u>135 000</u>	<u>108 000</u>	<u>80%</u>
22-8422	Plumaugat	255	13 300	11 700	88%
	<b>Total</b>	<b>46 286</b>	<b>5 750 300</b>	<b>5 032 100</b>	<b>88%</b>
	(1) Valeur non significative (pas de données sur la consommation)			<u>28400 (valeur estimée)</u>	

**Tableau 5 – Synthèse Côtes d'Armor**

## 6-Département de la Loire Atlantique

Le département de la Loire Atlantique compte 14 collectivités distributrices d'eau, situées en tout ou partie sur le bassin de la Vilaine. La population desservie sur le bassin est évaluée à 109 000 habitants (en 1999) ; la croissance observée est de 3,3 % sur 10 ans.

Le secteur a une consommation totale de 6,6 millions de m<sup>3</sup> (situation 1997/1998) le volume distribué sur le bassin de la Vilaine représente 8,3 millions de m<sup>3</sup> soit un rendement moyen de 80 %. Cette moyenne intègre des valeurs dépassant 90 % (SAVENAY, S.I.A.E.P. de CAMPBON), et des valeurs inférieures à 75 % (vallée du DON et Syndicat de la BRUTZ dont le rendement net du réseau, hors ventes d'eau, n'atteint pas 70 %). Le tableau 6 ci-après illustre la situation du département.

Sur le secteur étudié, la consommation totale domestique stricte a augmenté de 9 % en 7 ans, la consommation unitaire est passée de 124 à 129 l/j/habitant.

La consommation des gros consommateurs s'est réduite de 200 000 m<sup>3</sup>/an, ce qui a couvert 50 % de l'augmentation de la consommation domestique.

La production d'eau de l'ensemble des ressources situées sur le bassin de la Vilaine est de 4 285 000 m<sup>3</sup>, auxquels s'ajoutent 11 065 000 fournis par I.A.V. en direction du département de la Loire-Atlantique, soit un total de 15 350 000 m<sup>3</sup>.

**Avec la fourniture de l'I.A.V., cette partie du bassin de la Vilaine est donc exportatrice de 7 240 000 m<sup>3</sup>.**

Les productions et échanges d'eau les plus remarquables concernent :

- ♦ la production d'I.A.V. déjà citée qui fournit 11 millions de m<sup>3</sup>/an ;
- ♦ la prise d'eau de MASSERAC, implantée dans les alluvions de la Vilaine sur le S.I.A.E.P. de GUÉMENÉ-PENFAO dont la production dépasse 1 million de m<sup>3</sup>/an ;
- ♦ la station de BRUTZ (commune de SOULVACHE) implantée sur une ancienne mine de fer, dont la production moyenne est de 1,6 millions de m<sup>3</sup>/an ;
- ♦ le captage de SAFFRE (S.I.A.E.P. de NORT-SUR-ERDRE) dont la production représente 1,6 millions de m<sup>3</sup>/an, soit 40 % de la production totale d'eau de cette collectivité ; le second ouvrage de production de ce syndicat des eaux est situé lors du bassin de la Vilaine.

Les exportations d'eau (moyennes) les plus importantes vers l'extérieur s'effectuent à partir de l'I.A.V. en direction de :

- ♦ SICAPG à concurrence de 3,8 millions de m<sup>3</sup>/an,
- ♦ SAINT-NAZAIRE pour 4,6 millions de m<sup>3</sup>/an,
- ♦ le Pays Blanc (en partie sur le bassin de la Vilaine), qui achète une moyenne de 0,9 millions de m<sup>3</sup>/an,
- ♦ le SIVOM d'HERBIGNAC situé pour 50 % dans le bassin de la Vilaine qui couvre la totalité de ses besoins en eau à partir d'une importation de l'I.A.V.

N° SAGE	Nom de la collectivité distributrice	Population 1999 sur BV Vilaine	Volume distribué sur BV Vilaine	Volume consommé sur BV Vilaine	Rendement %
44-01	Châteaubriant	12 810	765 732	607900	79%
44-02	Communauté du Pays blanc	5 180	528 328	450300	85%
44-03	Missillac	390	17 993	15000	83%
44-04	Savenay	610	34 575	32200	93%
44-05	SIAEP de Bouée	1 540	84 859	74200	87%
44-06	SIAEP de Guémené-Penfao	16 160	1 106 557	853600	77%
44-07	SIAEP de La Brutz	10 260	672 718	460500	68%
44-08	SIAEP de La Vallée du Don	10 990	800 954	595700	74%
44-09	SIAEP de Nort sur Erdre	27 140	1 946 746	1580400	81%
44-10	SIAEP de St-Gildas-des-bois	8 320	456 803	355100	78%
44-11	SIAEP de St-Sulpice-des-Landes	1 150	100 771	90400	90%
44-12	SIAEP du Bassin de Campbon	3 270	334 758	303400	91%
44-13	SICAPG	5 720	604 196	453200	75%
44-14	SIVOM d'Herbignac	9 560	824 287	713400	87%
	TOTAL	113 100	8 279 276	6 585 300	80%

**Tableau 6 : Synthèse de la Loire Atlantique**

Il convient aussi de noter les échanges d'eau suivants :

- ♦ la ville de CHATEAUBRIANT couvre la totalité de ses besoins par un import de la vallée du DON ( $\approx 260\,000\text{ m}^3/\text{an}$ ) et du Syndicat de la BRUTZ ( $\approx 500\,000\text{ m}^3/\text{an}$ ) ;
- ♦ la vallée du DON importe 1,1 million de  $\text{m}^3$  du S.I.A.E.P. de Nort-sur-Erdre.

Sur le plan qualitatif, nous pouvons noter les éléments suivants sur les sites principaux de production situés sur le bassin de la Vilaine :

- ♦ captage de SAFFRE : les pointes de turbidité sont bien maîtrisées ; un traitement ponctuel de pesticides est en place ; son renforcement est à envisager ;
- ♦ captage de la BRUTZ : l'origine de l'eau (ancienne mine de fer) nécessite un traitement poussé du fer (5 mg/l) et du manganèse ; en revanche les eaux captées respectent très largement les normes sur les nitrates et ne contiennent pas de pesticides ;
- ♦ captage de MASSERAC : l'eau de la nappe alluviale nécessite le traitement habituel pour ce type de ressource (eau agressive avec traces de manganèse) ;
- ♦ captage de SAINT-GILDAS-DES-BOIS : l'eau captée est conforme aux normes mais une dérive continue de la teneur en nitrates constitue une menace réelle sur cette ressource.

En conclusion, le département de la Loire-Atlantique dispose d'infrastructures saines et bien structurées autour de sites de production relativement peu nombreux.

## 7-Synthèse générale

Il ressort de ce constat que la mobilisation des ressources en eau potable du bassin de la Vilaine ne couvre que 84 % des besoins en eau, avec des situations très variées, comme l'indique le tableau 7 ci-après.

Le déficit le plus important se situe sur l'Ille et Vilaine qui depuis plus d'un siècle, a dû s'approvisionner à partir de ressources éloignées pour assurer l'approvisionnement de la région de RENNES. L'usine des eaux de FEREL avec 15 millions de m<sup>3</sup> produits couvre près de 1/4 des besoins du bassin. Cette installation utilise à peine 50 % de son potentiel théorique.

Département	Volumes distribués	Volumes consommés	Rendement	Production du bassin versant	Bilan
COTES D'ARMOR	5 793 300	5 066 100	87%	3 700 000	-2 093 300
ILLE ET VILAINE	37 703 000	32 602 000	86%	24 786 000	-12 917 000
LOIRE-ATLANTIQUE	8 279 000	6 585 000	80%	4 285 000	-3 994 000
MAINE ET LOIRE	35 000	28 000	80%	0	-35 000
MAYENNE	487 000	413 000	85%	215 000	-272 000
MORBIHAN	13 317 000	10 854 000	82%	7 280 000	-6 037 000
PRODUCTION FÉREL	vers 35			378 000	15 091 000
	vers 44			11 065 000	
	vers 56			3 648 000	
BILAN GENERAL DU BASSIN	65 614 300	55 548 100	85%	55 357 000	-10 257 300
TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS EN EAU PAR LES RESSOURCES DU BV VILAINE				84%	

*Tableau 7 : Synthèse générale*



## **B - PROPOSITIONS**

*Après en avoir délibéré, la CLE du Sage Vilaine a retenu les propositions suivantes:*

### **1-Département du Maine et Loire**

Les besoins en eau du secteur situé sur le bassin versant de la Vilaine sont totalement couverts par le Syndicat des eaux de la Région du Segréen. Ils représentent moins de 40 000 m<sup>3</sup>/an. Les dispositions prises par cette collectivité au niveau de la production d'eau permettront de distribuer une eau conforme.

### **2-Département de la Mayenne**

Les besoins en eau du secteur mayennais représentent 487 000 m<sup>3</sup>/an, et sont en diminution régulière sur la période 1996-2000 (- 7 % en moyenne).

Le seul problème concerne la qualité des eaux distribuées essentiellement pour le paramètre nitrates.

Les solutions envisagées ou à l'étude consistent en travaux d'interconnexion, mises à niveau de filières de traitement et actions sur l'environnement des ressources :

- ◆ SAINT-PIERRE DES LANDES : une interconnexion avec la commune limitrophe de ERNEE, dont le projet de remise à niveau de la filière de traitement est à l'étude, pourrait constituer une solution crédible ;
- ◆ SIAEP de JUVIGNE : un projet d'interconnexion avec les réseaux développés à partir du barrage de SAINT-FRAIMBAULT pourrait être envisagé. Toutefois, les eaux de ce site de production sont également menacées par une dérive de la teneur en nitrates et la présence de micropolluants ; à défaut d'obtenir des résultats tangibles par les actions menées sur le bassin versant, un traitement d'élimination des nitrates devra être envisagé ;
- ◆ SIAEP de LIVRE-LA-TOUCHE : la collectivité a procédé à des acquisitions de terrains du périmètre rapproché et envisage un reboisement du site ;
- ◆ SIAEP de LOIRON : sur cette dernière collectivité, aucune action n'est engagée pour la maîtrise de la qualité des eaux dont la teneur en nitrates dépasse les 50 mg/l. Un accroissement des importations de PORT-BRILLET pourrait contribuer à améliorer la situation, au moins à certaines périodes de l'année. Elle ne constitue pas une solution suffisante, pour une collectivité dont les besoins en eau représentent près de 1 000 m<sup>3</sup>/jour.

La position limitrophe de ces collectivités nécessitera un réexamen en profondeur de l'ensemble de la situation dans le cadre de l'élaboration du SAGE Mayenne. La CLE souhaite donc que ce rapport soit communiqué pour information à la CLE du Sage Mayenne, afin que l'alimentation en eau potable de ce secteur soit prise en compte dans ses propositions.

### 3-Département d'Ille et Vilaine

Avec 37,7 millions de m<sup>3</sup> distribués et une population en croissance assez rapide, particulièrement sur la Bassin de RENNES (+ 10 %), l'alimentation en eau du secteur Ille et Vilaine constitue un élément central de ces propositions, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

La CLE acte que les besoins en eau du secteur sont évalués à 45,1 millions de m<sup>3</sup> en année normale à l'échéance 2010.

Après un premier bilan établi dans le cadre du Schéma Régional Bretagne, la mission réalisée par les Ingénieurs Généraux du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement a permis de préciser les conditions de renforcement de l'approvisionnement en eau potable en mettant en particulier en exergue les limitations d'usage de certaines ressources du fait de la dégradation de leur qualité. La CLE adopte ce constat.

**A la suite de cette présentation, et de celle faite conjointement avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine en novembre 2000, la CLE décide que :**

**-la création d'une retenue sur le Meu, ayant pour objectif premier la production d'eau potable, n'est pas retenue, ce qui n'exclut pas la mise à l'étude d'ouvrages de régulation de débit des crues et de soutien d'étiage.**

**-la solution d'utilisation des eaux de l'Aff aurait un effet limité pour l'Ille et Vilaine, du fait des hypothèses associées prises en compte (pas de barrage sur l'Aff et restitution de 1 000 000 m<sup>3</sup>/an vers le secteur Nord-Est du Morbihan.**

**-la prise en compte de la dégradation actuelle de la qualité, des besoins d'année sèche et des évolutions de la consommation a mis en évidence un déficit de 5,8 millions de m<sup>3</sup> en 2010 et de 8,9 millions de m<sup>3</sup> vers l'échéance 2020 sur le bassin Rennais.**

Les solutions retenues visent à :

- ♦ interconnecter les grands sites de production au titre de la sécurité d'approvisionnement, à savoir une liaison Bassin Rennais – SYMEVAL ; cette liaison permettra l'optimisation de l'utilisation des ressources et la gestion des vidanges des retenues de la Vilaine amont ;
- ♦ assurer un complément d'approvisionnement à partir du site de FEREL, qui dispose d'un potentiel mobilisable de 27 000 m<sup>3</sup>/j sur huit mois par an.

La mise en relation du Bassin Rennais avec le site de FEREL permettra de couvrir les besoins en eau, dès lors que les différents ouvrages de stockage sont gérés de façon concertée. Elle garantira en outre l'approvisionnement en eau en période de vidange de RENNES IV. La CLE souligne que ce transfert depuis FEREL doit être conçu de manière à continuer à garantir les approvisionnements vers le Morbihan et la Loire Atlantique.

La proximité de REDON par rapport aux tracés envisagés devra également être prise en considération. Selon le tracé retenu, des interconnexions pourront être mises à profit en direction du Morbihan (BVO, LA GACILLY). La stratégie d'interconnexion FEREL – Bassin Rennais contribuera à réduire l'état de dépendance du bassin de la Vilaine vis-à-vis des bassins versants extérieurs.

Sur le SYMEVAL, les travaux préconisés concernent l'achèvement des interconnexions et la mise en œuvre d'une filière de traitement de 24 000 m<sup>3</sup>/jour (en deux tranches) sur le site de VILLAUMUR.

Pour le syndicat OUEST 35, travaux concernent principalement le renforcement de la production du site de PORT DE ROCHE et des réseaux associés.

L'ensemble des travaux à mettre en œuvre sur le département a été chiffré à 570 MF, dont 430 MF à réaliser sur le bassin de la Vilaine.

#### **4-Département des Côtes d'Armor**

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable a permis de préciser les conclusions et orientations du Schéma Régional. La forte structuration des réseaux de ce secteur, s'appuyant sur l'interconnexion des grands sites de production de KERNE-UHEL, le barrage du Gouët, et l'Arguenon permet de satisfaire les besoins en eau du secteur dont la population est en décroissance.

Les travaux mis en œuvre sont conformes au Schéma Départemental et concernent les sites de traitement de KERNE-UHEL et PLEMET :

- ♦ l'usine de KERNE-UHEL est en cours d'extension pour atteindre une capacité de 18 000 m<sup>3</sup>/j,
- ♦ le site de PLEMET fait l'objet d'une modernisation en vue d'améliorer la qualité de l'eau produite par la filière.

Nous noterons aussi que l'usine de production d'eau de SAINT-BRIEUC fait l'objet d'un projet de renforcement de filière avec mise en place de charbon actif et dénitrification d'une partie des débits traités (6 000 m<sup>3</sup>/j).

Enfin, la mise en œuvre de la liaison LOUDEAC – PLEMET achèvera l'alimentation en eau de ce secteur des Côtes d'Armor, dont les besoins en eau sont désormais stables.

## 5-Département du Morbihan

L'analyse des données collectées dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a mis en évidence une croissance modérée de la consommation totale d'eau du département mais une quasi-stagnation sur le secteur du bassin de la Vilaine.

Le bilan ressources-besoins a été établi en prenant en compte l'abandon des ressources de qualité médiocre ou celles dont la productivité est insuffisante.

- ♦ **sur le secteur proche d'Arzal** en liaison directe avec les feeder « 56 » ou « 35 » alimentés par I.A.V. il n'apparaît pas de déficit de ressources à moyen terme, malgré une prise en compte d'un accroissement des besoins ; l'excédent s'établit en pointe à 6 700 m<sup>3</sup>/j.
- ♦ sur le secteur de la **vallée de l'Oust et de la vallée de l'Aff**, les besoins en eau sont stagnants ; le déficit en situation de pointe d'année sèche est estimé à 600 m<sup>3</sup>/jour.  
Ce bilan prend acte de la mise à l'arrêt actuelle du site de LA GACILLY (2 400 m<sup>3</sup>/j), confronté à une qualité d'eau non conforme pour les nitrates et les pesticides, et à un étiage de l'Aff insuffisant.

La couverture du déficit est envisagée par un accroissement des fournitures de I.A.V., soit via le Syndicat de SAINT-JACUT-LES-PINS, soit par un piquage sur le feeder d'interconnexion projeté entre FEREL et le Bassin Rennais (cf § 2.3).

- ♦ **sur le secteur de l'Yvel**, les besoins en eau sont stabilisés ; le bilan, excédentaire en situation moyenne, sera déficitaire en situation de pointe, à concurrence de 1 500 m<sup>3</sup>/j. Ce bilan tient compte de la mise à l'arrêt proposée de l'unité de production de JOSSELIN, en raison de sa vulnérabilité aux nitrates et du caractère inondable du site.

L'alimentation en eau de la zone s'appuiera principalement sur les ressources en eau de PLOËRMEL (8 000 m<sup>3</sup>/j), site sur lequel une installation de dénitrification est en cours de mise en œuvre pour une partie de la capacité de traitement.

Les ressources souterraines actuelles, particulièrement celles du secteur de MAURON ne couvriront pas le déficit.

Les orientations proposées et qui restent à valider concernent :

- la recherche de nouvelles ressources souterraines dans les secteurs éloignés de PLOËRMEL (LA TRINITE – PORHOËT),
- un renforcement de l'approvisionnement à partir des ressources du Blavet-amont via le secteur de LOCMINE.

- ♦ **sur le secteur du « Blavet-Amont »**, situé pour partie sur le bassin versant de la Vilaine (région de ROHAN, LOCMINE-SUD et NOYAL-PONTIVY en partie), les besoins en eau, en croissance très modérée, seront couverts par les ressources en eau constituées à 90 % de prélèvements dans le Blavet. Le bilan à long terme reste largement excédentaire ; la mise à l'arrêt de l'usine de ROHAN, sur l'Oust, sera également à débattre.

En synthèse, les besoins en eau futurs du Morbihan seront couverts, à l'Est par la mobilisation des ressources de l'I.A.V., à l'Ouest par une augmentation des fournitures d'eau du Blavet. Plusieurs sites sont confrontés à des problèmes de qualité et/ou d'étiage. Ils sont tous situés sur le bassin de la Vilaine (Aff, Oust, Claie).

## 6-Département de la Loire-Atlantique

La bonne structuration des réseaux primaires de Loire-Atlantique et l'existence de ressources assez peu nombreuses mais de capacité importante se traduit dans les propositions du Schéma Départemental par des améliorations visant principalement la sécurisation de l'approvisionnement en eau, sous diverses formes : diversification des ressources, amélioration des stockages, interconnexions de sécurité.

### renforcements généraux :

Trois opérations d'intérêt général contribueront à améliorer la sécurité d'approvisionnement du secteur situé sur le bassin de la Vilaine :

- ♦ la liaison **d'interconnexion par un feeder de grande capacité (Ø 700mm) entre FÉREL et le réservoir de la PLAUDIERE**, alimenté par les captages de la ville de SAINT-NAZAIRE situés sur CAMPBON, constitue un élément de mise en sécurité déterminant : cette liaison assurera le maintien d'une teneur en nitrates conforme sur le site de FEREL ; elle permettra en retour d'approvisionner en secours l'axe PLAUDIERE-SAINT-NAZAIRE à partir duquel sont alimentées de nombreuses activités industrielles ; le projet est à l'étude ;
- ♦ le renforcement des **capacités de transferts d'eau entre NANTES et SAINT-NAZAIRE**, par la pose d'un accélérateur, permettront d'accroître notablement la sécurité entre deux grands pôles de consommation (capacité proposée : 1 200 m<sup>3</sup>/h).
- ♦ **mise en oeuvre du site de MAZEROLLE :**  
Cette opération, décidée par le Syndicat de NORT-SUR-ERDRE, quoique située hors du bassin de la Vilaine, contribuera à l'amélioration de l'approvisionnement en eau de cette collectivité partiellement située sur le bassin de la Vilaine et fournisseur d'eau au SIAEP de la Vallée du Don et à CHATEAUBRIANT.  
La capacité de production est de 5 500 m<sup>3</sup>/jour soit 2 millions de m<sup>3</sup>/an.  
La mise en production du site s'accompagnera d'un renforcement des stockages dans la zone de SAFFRE et de la création des feeders de transport.

### Secteur de GUEMENE-PENFAO :

La mise en sécurité de l'approvisionnement en eau s'appuie sur deux stratégies alternatives :

- ♦ une liaison avec OUEST 35 (REDON et PORT DE ROCHE),

- ♦ une liaison avec le SIAEP de SAINT-GILDAS-DES-BOIS ; cette deuxième option présente plus d'intérêt dans l'hypothèse du projet d'interconnexion entre les sites de production d'eau de CAMPBON et FEREL décrit ci-dessus.

#### **Secteur de la BRUTZ :**

Le caractère unique de la production d'eau a conduit à trois propositions :

- ♦ importation de NORT-SUR-ERDRE via CHATEAUBRIAND,
- ♦ nouvelle ressource dans le secteur de SION-LES-MINES,
- ♦ nouveau forage sur le site actuel, indépendant de la ressource actuelle.

La solution d'interconnexion avec NORT-SUR-ERDRE a l'avantage d'utiliser les réseaux existants et de valoriser les ressources en eau nouvelles de cette collectivité; la faisabilité de la troisième solution reste à démontrer ; enfin, la solution de nouvelle ressource est actuellement en cours d'analyse, en recherchant un site moins éloigné que celui proposé dans le schéma.

#### **Secteur de PONTCHATEAU :**

La mise en sécurité de ce secteur dont les besoins sont couverts par les SIAEP de CAMPBON et de SAINT-GILDAS pourrait s'appuyer sur l'interconnexion FEREL-CAMPBON.

## **7-Synthèse des propositions**

**Après en avoir débattu, la CLE a pris acte de ce constat et a adopté à l'unanimité les propositions suivantes :**

**- elle souligne, selon la formulation de la Mission d'inspection, que "la satisfaction des besoins en eau potable ne pourra s'envisager durablement que par une politique active de reconquête de la qualité des eaux ";**

**- elle souligne que la fragilité des autres ressources, en particulier sur la branche Oust, et le rôle majeur dévolu à la prise de Férel-Arzal, doivent conduire à considérer comme stratégique l'ensemble du bassin de la Vilaine. Dans ce bassin entier, les priorités d'actions pour la reconquête doivent aller sur les bassins de la Haute Vilaine, du système Chéze-Canut, du Meu, et de l'ensemble des affluents de l'Oust. En rappelant les constatations faites sur la situation agro-zootechique du bassin décrite lors de sa session de décembre 2000, la CLE indique que le bassin de la Seiche doit être rajouté à cette liste des affluents prioritaires pour ce qui est des programmes de résorption des effluents d'élevage**

**- elle souligne qu'au vu de cette analyse, il apparaît que les enjeux les plus importants pour la sécurité de l'alimentation en eau potable concernent l'Ille et Vilaine et le Bassin Rennais, tant par l'ampleur des déficits que par l'évolution de la population et des besoins en eau ;**

**- elle décide de ne pas retenir le projet de création d'un nouveau barrage (sur l'Aff ou le Meu) destiné à l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais, en décidant toutefois que ceci ne doit pas préjuger des résultats de la réflexion à mener sur le bassin du Meu pour créer des ouvrages destinés au soutien d'étiage et à l'écrêtement des crues ;**

**- elle fait sienne la proposition d'interconnexions depuis FEREL-ARZAL d'une part, et avec le SYMEVAL d'autre part pour assurer la sécurité de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais. L'organisation de ces projets et des maîtrises d'ouvrages devra être décidée entre le Syndicat du Bassin Rennais, le Symeval et l'IAV, qui rendront compte conjointement de l'avancement de ces projets devant la CLE. La Commission souligne l'intérêt de la liaison Arzal-Rennes dans la perspective d'une desserte « au passage » du secteur de la Basse Vallée de l'Oust et plus globalement de l'est Morbihannais, et rappelle l'importance du maintien et du développement de la production de l'usine de Férel pour la sécurité de l'alimentation en eau potable du secteur côtier Morbihannais jusqu'à Vannes et Auray ;**

**- elle demande que ce rapport soit communiqué à la CLE du Sage Mayenne, en suggérant que l'alimentation en eau potable des communes de Mayenne et du Maine et Loire, organisée à partir des eaux de la Mayenne, soit examinée dans le cadre de l'utilisation des eaux de ce bassin ; ce rapport devra également être communiqué à la CLE du Sage Blavet pour que soit souligné l'importance du soutien d'étage depuis ce bassin vers celui de l'Oust.**

**-elle prend acte, et adhère aux propositions de renforcement et d'amélioration des dessertes validées (ou en cours de validation) dans les schémas départementaux ;**

**- elle souligne que la mise en sécurité prochaine de l'axe FEREL-CAMPBON, complétée par les propositions de renforcement des capacités de transfert d'eau entre NANTES et SAINT-NAZAIRE, va donner au site de FEREL un rôle de « plaque tournante » qui nécessitera de procéder à une gestion concertée et coordonnée de l'ensemble des ressources en eau alimentant le Bassin de la Vilaine. Elle demande l'organisation d'une Conférence des principaux acteurs publics de l'eau potable, dépassant le strict cadre du bassin, chargée de débattre des grandes orientations et équilibres des transferts d'eau. Cette Conférence, constituée des 4 syndicats départementaux et des "grands" producteurs comme l'IAV, le Bassin Rennais, les villes de Nantes et Saint-Nazaire, le SYMEVAL, devra se réunir périodiquement et autant que besoin.**

Le Président de la Commission Locale  
de  
l'Eau du SAGE VILAINE  
P. MÉHAIGNERIE